

REGISTER NUMBER: 174

NOTIFICATION FOR PRIOR CHECKING

Date of submission: 05/03/2007

Case number: 2007-148

Institution: Commission européenne

Legal basis: article 27-5 of the regulation CE 45/2001⁽¹⁾

(1) OJ L 8, 12.01.2001

INFORMATION TO BE GIVEN⁽²⁾

(2) Please attach all necessary backup documents

1/ Name and adress of the controller

2) Name and First Name of the Controller: VINOIS Thierry

3) Title: Head of Unit

4) Directorate, Unit or Service to which the Controller is attached: .06

5) Directorate General to which the Controller is attached: OIB

2/ Organisational parts of the institution or body entrusted with the processing of personal data

26) External Company or Directorate General to which the Processor is attached:

25) External Company or Directorate, Unit or Service to which the Processor is attached:

DIGIT. Not Applicable. Not Applicable

OIB. Not Applicable. 05

3/ Name of the processing

Gestion des crèches et garderies à Bruxelles (Systèmes d'information Loustic et KiddyWeb)

4/ Purpose or purposes of the processing

Permettre l'inscription d'enfants en crèche ou garderie en donnant tous les renseignements nécessaires pour déterminer le régime de fréquentation, la contribution parentale et l'accueil adéquat de l'enfant.
Permettre également le suivi de présences de l'enfant au sein de l'infrastructure, la prise en compte d'éventuelles contraintes médicales et le contrôle d'accès des personnes autorisées à déposer ou récupérer les enfants.

5/ Description of the category or categories of data subjects

14) Data Subject(s) concerned:

Les enfants fréquentant les crèches et les garderies, leurs parents ainsi que les personnes autorisées à les récupérer ou les déposer.

16) Category(ies) of Data Subjects:

Tous les membres du personnel des institutions européennes et leurs enfants :

- enfants
- parent payeur, deuxième parent
- personnes autorisées à retirer ou déposer les enfants

6/ Description of the data or categories of data (including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)(including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)

17) Data field(s) of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also data fields which fall under article 10

- Pour Loustic :

Concernant les enfants : nom, prénom, date de naissance, date d'entrée en crèche, date de sortie, langues pratiquées, établissement (crèche ou garderie) fréquenté, régime de fréquentation (temps plein ou mi-temps), présences et absences journalières, informations concernant les dates de vaccination*, les allergies alimentaires* et maladies éventuelles*.

Concernant les personnes autorisées à venir chercher un enfant : nom, prénom, numéro de téléphone, type et période d'autorisation,

Concernant les parents : nom, prénom, numéro de personnel, institution, lien statutaire, date de naissance, date de fin de contrat éventuelle, nationalité, sexe, adresse postale du bureau, adresse postale privée si la personne ne travaille pas pour une institution européenne, état civil, revenus professionnels (fournis par le parent payeur ou obtenus du service de la Commission en charge de la liquidation des salaires).

- Pour KiddyWeb :

Les informations concernant les parents sont : nom, prénom, numéro de personnel, institution, lien statutaire, date de naissance, nationalité, sexe, adresse postale du bureau, adresse postale privée, état civil, adresse e-mail,

Les informations concernant les personnes autorisées sont : nom, prénom, adresse privée, numéro de téléphone, type et période d'autorisation

Les informations concernant les enfants sont : nom, prénom, date de naissance, sexe, langues pratiquées, dates de vaccination*, allergies alimentaires* et maladies éventuelles*.

(*) Les données médicales sont recueillies en dérogation du §1 de l'article 10.2.c du règlement n°45/2001 pour sauvegarder les intérêts vitaux des enfants.

18) Category(ies) of data fields of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also categories of data fields which fall under article 10

Données concernant l'état civil des parents et des enfants, la santé de l'enfant, le salaire des parents.

7/ Information to be given to data subjects

15a) Which kind of communication(s) have you foreseen to inform the Data Subjects as described in articles 11 - 12 under 'Information to be given to the Data Subject'

- Pour Loustic : une note est envoyée à tous les parents, est jointe au formulaire d'inscription et est publiée sur l'intracomm - voir pièces jointes -

- Pour Kiddyweb : apparition d'un message lors de la première connexion à l'application (pour les personnes n'ayant pas accès à l'application une note leurs est envoyée), est jointe au formulaire d'inscription et est publiée sur l'intracomm - voir pièces jointes -

8/ Procedures to grant rights of data subjects (rights of access, to rectify, to block, to erase, to object)(rights of access, to rectify, to block, to erase, to object)

15b) Which procedure(s) did you put in place to enable Data Subjects to exert their rights: access, verify, correct, etc., their Personal Data as described in articles 13 - 19 under 'Rights of the Data Subject' :

- Pour Loustic : les parents ont la possibilité de consulter leur dossier sur demande au secrétariat et d'en demander la rectification.

- Pour Kiddyweb : le droit d'accès, de vérification et de rectification peut être exercé à tout moment via l'application ou sur demande au secrétariat.

Les tiers autorisés à retirer ou déposer les enfants jouissent de droits similaires. Il appartient aux parents de les en informer.

9/ Automated / Manual processing operation

7) Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior-Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

- L'application Loustic est utilisée par les secrétariats des crèches et des garderies et par les gestionnaires financiers pour gérer les informations relatives aux enfants fréquentant les crèches, les garderies post-scolaires et les garderies aérées. Les données personnelles des enfants et les relevés constituent également des éléments permettant à l'organisme belge Kind & Gezin, habilité à agréer les lieux d'accueil de la petite enfance, de vérifier la conformité de la gestion OIB avec les exigences administratives des conditions d'agrément (voir pièce jointe).

- L'application KiddyWeb, en cours de développement, sera mise à disposition des parents via l'intranet de la Commission pour introduire et gérer les demandes d'inscription de leurs enfants aux crèches et garderies; elle sera également utilisée par les secrétariats des crèches et des garderies pour gérer les demandes d'inscriptions. En ce qui concerne les garderies, il est à noter que l'attribution des places de garderie fait l'objet annuel avec des représentants des services sociaux des institutions participant au financement de cette activité (Commission, Conseil, CDR, CES). Cette réunion est organisée à l'issue de la campagne d'inscription menée de la mi-mai à la mi-juillet. Elle a pour but d'attribuer les places disponibles aux demandeurs en fonction des priorités prévues dans le Règlement du secteur garderies post-scolaires. A cette occasion, un fichier reprenant la liste des enfants inscrits, leur priorité, le site de garderie demandé et l'institution où travaille le parent payeur est communiquée aux participants.

Voir descriptions détaillées en annexe.

Ces applications traitent des données à caractère médical concernant les enfants (données tombant sous le coup de l'article 27 du Règlement).

8) Automated Processing operation(s):

voir fichier attaché à la question 7

9) Manual Processing operation(s):

Impression des listes d'autorisation pour le personnel (éducateurs et gardes qui n'ont pas accès à un PC).
Impression des fiches individuelles des enfants ainsi que des listes d'autorisations pour les puéricultrices.
Conservation des dossiers papier individuels par enfant.

10/ Storage media of data

Les données gérées au moyen des applications Loustic et KiddyWeb sont stockées dans une base de données Oracle hébergée au centre de calcul de la Commission européenne à Luxembourg.

11/ Legal basis and lawfulness of the processing operation

11) Legal basis of Processing:

Décision de la Commission du 6 novembre 2002 portant création de l'Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles (2003/523/CE).

Article 3 - Tâches

1. L'Office est notamment chargé pour le site de Bruxelles :

[...]

f) de fournir aux institutions des services relatifs à certains équipements sociaux tels que crèches ou garderies post-scolaires.

En annexes:

- le règlement des crèches - rules_cr.pdf
- le règlement des garderies aérées - rules_ga.pdf et annexes
- le règlement des garderies post-scolaires - rules_gpf.pdf et annexes

12) Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Licéité fondée sur l'article 5a du règlement (CE) n° 45/2001: le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (gestion du personnel: activités et équipements sociaux).

L'article 27.2 a (données médicales concernant les enfants) et le 27.2 d (possibilité de priver une personne d'un bénéfice ou d'un droit) s'appliquent.

12/ The recipients or categories of recipient to whom the data might be disclosed

20) Recipient(s) of the Processing:

Les données sont accessibles en fonction du besoin d'en connaître aux destinataires suivants:

- Le service gestionnaire des infrastructures d'accueil, le service financier de l'OIB.6, les gardes (service de sécurité),
- Les services sociaux des autres institutions dans le cadre de l'affectation des inscriptions annuelles (GPS),
- L'organisme d'agrément belge Kind & Gezin qui peut avoir accès aux listes d'inscription (accès sur demande, pas systématique). La réglementation propre aux contrôles exercés par cet organisme belge (voir pièce jointe à la question 7) dispose que l'exploitant d'une structure d'accueil agréée doit tenir à jour un fichier reprenant les renseignements d'identité des enfants (nom, adresse, date de naissance), les numéros de téléphone des personnes de contact et les particularités nécessaires à connaître pour que l'accueil se passe bien (informations médicales à prendre en compte pour le bien-être de l'enfant). Ces renseignements doivent pouvoir être produits à la demande de l'inspecteur-fonctionnaire ("inspecteur-ambtenaar") lors d'une visite mais ne font jamais l'objet d'un transfert à Kind & Gezin. La réglementation autorise uniquement l'inspecteur à noter lui-même les données d'identité de l'enfant (nom, adresse, date de naissance).
- Les données médicales contenues dans Loustic et KiddyWeb sont disponibles sur demande pour le service médical de la DG Admin.

21) Category(ies) of recipients:

Gestionnaires opérationnels et financiers (OIB.6) et les services sociaux des autres institutions, Kind & Gezin, organisme belge d'agrément des infrastructures du centre de la Petite Enfance.

13/ retention policy of (categories of) personal data

Conservation de 5 ans avant destruction pour les dossiers papier et informatique relatifs aux :
crèches - à la gestion des crèches

- aux relations avec les parents
- aux incidents/accidents
- à la pédagogie/activités
- aux relations avec les Ecoles européennes
- crèches sous-traitées

garderies - à la gestion des sites

- aux relations avec les parents
- aux accidents
- à la pédagogie
- aux relations avec les Ecoles européennes
- aux garderies sous-traitées

Conservation de 10 ans avant transfert aux archives historiques pour les dossiers papier et informatique relatifs aux :

crèches et garderies - aux réglementations et procédures

- aux organismes d'agrération
- aux retenues parentales

13 a/ time limits for blocking and erasure of the different categories of data (on justified legitimate request from the data subject) (Please, specify the time limits for every category, if applicable)
(on justified legitimate request from the data subject)
(Please, specify the time limits for every category, if applicable)

22 b) Time limit to block/erase data on justified legitimate request from the data subjects

Les demandes de verrouillage ou d'effacement sont prises en compte dans la quinzaine suivant l'acceptation par le responsable du traitement sauf dans les cas nécessitant un développement informatique particulier demandant un délai plus long auquel cas des solutions équivalentes sont proposées.

14/ Historical, statistical or scientific purposes

If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification,

22 c) Historical, statistical or scientific purposes - If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification

non applicable

15/ Proposed transfers of data to third countries or international organisations

27) Legal foundation of transfer:

Only transfers to third party countries not subject to Directive 95/46/EC (Article 9) should be considered for this question. Please treat transfers to other community institutions and bodies and to member states under question 20.

non applicable

28) Category(ies) of Personal Data or Personal Data to be transferred:

non applicable

16/ The processing operation presents specific risk which justifies prior checking (please describe): (please describe):

7) Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior-Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

- L'application Loustic est utilisée par les secrétariats des crèches et des garderies et par les gestionnaires financiers pour gérer les informations relatives aux enfants fréquentant les crèches, les garderies post-scolaires et les garderies aérées. Les données personnelles des enfants et les relevés constituent également des éléments permettant à l'organisme belge Kind & Gezin, habilité à agréer les lieux d'accueil de la petite enfance, de vérifier la conformité de la gestion OIB avec les exigences administratives des conditions d'agrément (voir pièce jointe).

- L'application KiddyWeb, en cours de développement, sera mise à disposition des parents via l'intranet de la Commission pour introduire et gérer les demandes d'inscription de leurs enfants aux crèches et garderies; elle sera également utilisée par les secrétariats des crèches et des garderies pour gérer les demandes d'inscriptions. En ce qui concerne les garderies, il est à noter que l'attribution des places de garderie fait l'objet annuel avec des représentants des services sociaux des institutions participant au financement de cette activité (Commission, Conseil, CDR, CES). Cette réunion est organisée à l'issue de la campagne d'inscription menée de la mi-mai à la mi-juillet. Elle a pour but d'attribuer les places disponibles aux demandeurs en fonction des priorités prévues dans le Règlement du secteur garderies postscolaires. A cette occasion, un fichier reprenant la liste des enfants inscrits, leur priorité, le site de garderie demandé et l'institution où travaille le parent payeur est communiquée aux participants.

Voir descriptions détaillées en annexe.

Ces applications traitent des données à caractère médical concernant les enfants (données tombant sous le champ de l'article 27 du Règlement).

12) Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Licéité fondée sur l'article 5a du règlement (CE) n° 45/2001: le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (gestion du personnel: activités et équipements sociaux).

L'article 27.2 a (données médicales concernant les enfants) et le 27.2 d (possibilité de priver une personne d'un bénéfice ou d'un droit) s'appliquent.

Article 27.2.(a) Processing of data relating to health and to suspected offences, offences, criminal convictions or security measures,

2. The following processing operations are likely to present such risks:

(a) processing of data relating to health and to suspected offences, offences, criminal convictions or security measures;

Article 27.2.(b) Processing operations intended to evaluate personal aspects relating to the data subject,

n/a

Article 27.2.(c) Processing operations allowing linkages not provided for pursuant to national or Community legislation between data processed for different purposes,

n/a

Article 27.2.(d) Processing operations for the purpose of excluding individuals from a right, benefit or contract,

2. The following processing operations are likely to present such risks:

(d) processing operations for the purpose of excluding individuals from a right, benefit or contract.

Other (general concept in Article 27.1)

1. Processing operations likely to present specific risks to the rights and freedoms of data subjects by virtue of their nature, their scope or their purposes shall be subject to prior checking by the European Data Protection Supervisor.

17/ Comments

1) Date of submission:

10) Comments if applicable:

36) Do you publish / distribute / give access to one or more printed and/or electronic directories?
Personal Data contained in printed and/or electronic directories of users and access to such directories shall be limited to what is strictly necessary for the specific purposes of the directory.
If Yes, please explain what is applicable.

no

37) Complementary information to the different questions if applicable, including attachments to this notification which should not be public :

PLACE AND DATE:05/03/2007

DATA PROTECTION OFFICER: RENAUDIERE Philippe

INSTITUTION OR BODY:European Commission